



Procédure d'éloignement vis à vis d'un enfant

Par **krine**, le **24/06/2008** à **08:03**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si l'ancienne amie de mon compagnon avec qui il a eu un enfant peut faire établir une procédure d'éloignement à mon encontre vis à vis de leur fille. Mon casier judiciaire est vierge et je n'ai jamais eu de propos ou d'actes déplacés vis à vis de leur fille. Je n'ai même jamais eu de contact avec elle sachant que la mère s'y oppose catégoriquement et ce depuis le début de notre relation (10 mois).